

DECISION DG n°2015-258

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1^{er} août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2015-242 du 5 juillet 2015 portant nomination à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;


DECIDE

Article 1^{er} : Le II de l'article 1^{er} de la décision DG n°2015-242 du 5 juillet 2015 susvisée est modifié comme suit :

« II – Il est inséré à l'article 4 un quatrième tiret ainsi rédigé :

Madame MIGUERES (Marie-Lise) est nommée chef du pôle affaires scientifiques et coordination des instances ».

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

12 AOÛT 2015
Fait, le
Dominique MARTIN

Directeur général